Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 13 (1862)

Heft: 5

Artikel: Excursions

Autor: Meuron, T. de / Lardy, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784310

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la mer; et dans le but d'arriver à des conclusions certaines sur la culture des essences étrangères les plus utiles pour notre pays je propose à l'assemblée des forestiers suisses:

- 1) qu'une commission de 3 à 4 membres soit nommée pour s'occuper des essais à faire en vue d'acclimater les essences étrangères, dont la culture est désirable dans nos forêts.
- 2) Il sera mis à la disposition de cette commission un crédit de cent francs pour réaliser ce projet.
- 3) Les essais doivent se faire simultanément dans différentes contrées de la Suisse, en prenant en considération la formation géologique, la station et le climat.
- 4) Les forestiers, membres de la société, auxquels les semences et plantons d'essences étrangères seront confiés, dans le but de compléter les données de la géographie botanique, feront annuellement leur rapport à la commission qui en référera à l'assemblée des forestiers suisses.

A. v. Greyerz.

Excursions.

Premier jour.

Après la clôture de la première séance à l'hôtel de ville, la société se rendit au cercle du Musée où l'attendait un déjeûner à la fourchette. A midi, elle se mit en marche pour visiter les forêts de l'état et celles de la commune de Neuchâtel qui s'étendent sur la côte de Chaumont. La chaleur était étouffante. Après avoir longé la forêt au-dessus de la limite des vignes, jusqu'au domaine de Fontaine-André, on entre dans la forêt de l'Etat. Elle porte deux noms différents, quoiqu'elle ne forme qu'un même tout, la partie orientale porte le nom de bois du Peux, la partie occidentale porte celui de Bois l'Abbé. Ces forêts, ainsi qu'un domaine adjacent, faisaient partie autrefois des propriétés de l'ancien monastère de Fontaine-André; depuis la sécularisation de celui-ci qui eut lieu à l'époque de la réformation, elles font partie du domaine forestier de l'Etat. Sous le règne de Frédéric-le-grand, le domaine fut détaché et, devint une propriété particulière.

Le parcours causait autrefois beaucoup de dommages, et

des témoius oculaires encore vivants, disent qu'entre 1790 et 1805, la forêt, dans presque sa totalité était formée de vieux chênes épars, en partie décrépits, sous lesquels croissait une herbe assez maigre. Ça et là, on rencontrait de méchants buissons d'épines tenus en respect par la dent des chèvres. Déjà en 1764 on faisait des semis de châtaignes. Une localité porte encore le nom de champ des châtaigniers, et on y trouve des vestiges de cet arbre, entre autre un superbe exemplaire qui peut avoir près d'un siècle. En 1789, le parcours fut interdit; en 1805, une pépinière fut établie. Les produits étaient réalisés, en partie par vente de plantes sur pied, en partie en bois fabriqué. En 1806, la toise de bois de 150 pieds cubes se vendait 84 batz.

Sous le régime du Prince Berthier, des coupes à blanc furent organisées et suivies depuis la limite Est, en suivant régulièrement du côté de l'Ouest. Les cultures furent alors exécutées sur une grande échelle, elles consistèrent en plantations et semis de mélèzes, de bouleaux, de hêtres, de châtaigniers, de glands et d'acacias. Il fut entre autres semé 339½ émines de plânes. A cette époque le plâne jouait un grand rôle dans les repeuplements artificiels.

Le sapin s'était développé dans le bois du Peux avec une certaine intensité et il y réussissait fort bien; l'administration le fit détruire, mais plus tard, il paraît qu'elle s'aperçut que cette opération était plus nuisible qu'utile et on ne fit plus la guerre aux sapins.

On reconnaît aisément que le boisé de cette forêt se compose de deux peuplements différents; l'un comprend des vieux chênes disséminés, tous plus ou moins tarés et qui sont les restes de la futaie de chênes que le bétail la empêchés de se reproduire; l'autre est formé d'un perchis de hêtres et de quelques chênes provenant de semis naturels ou de cultures, mélangés avec du sapin. Ce peuplement, qui primitivement n'était qu'un sous-bois, a atteint la hauteur des vieux chênes et date de l'abolition du parcours. Depuis 1815 le système de coupes de Berthier fut abandonné, il fut procédé par coupes jardinatoires. En 1832, on chercha à établir les premières coupes

sombres; elles furent ouvertes trop claires, on s'en trouva mal et il fallut aider au repeuplement par des cultures. Ces coupes ne se succédaient pas avec l'ordre désirable et on laissait les baliveaux séjourner beaucoup trop longtemps sur les fourrés.

Le plan d'aménagement fut terminé en 1850 par M. le colonel Davall. Il comprend deux séries:

- 1) La futaie contenant 380 poses;
- 2) Le taillis " 89 "

La rotation des taillis fut fixée à 25 ans et celle de la futaie à 120, avec une époque transitoire de 80 ans.

Quoique le repeuplement en sapin soit le plus abondant et le plus aisé à obtenir, cependant la préférence dans le développement successif de la futaie sera toujours donnée aux essences feuillues.

La portée de la coupe annuelle a été déterminée pour la futaie à 8230 pieds cubes qui doivent être donnés par les coupes principales et 3400 pieds cubes par les coupes d'amélioration, et pour le taillis à environ 2000 pieds cubes. La portée totale est donc de 13,630 pieds cubes. Ce chiffre a été élevé à 16,000 pieds cubes dans une révision partielle en 1855.

Les prix moyens de vente ont été:

1
de 1847—49 en 1861.
Le pied cube de chêne, bois d'œuvre fr. 0,37 fr. 0,63.
" de sapin " 0,23 0,28.
Le moule de vieux chêne (108 p. cub.) 17,50 20,25.
, de sapin 16,87 19,95.
, de hêtre 27,56 40,42.
100 fagots de bois dur 10,50 16,60
100 , de sapin 6. —

On remarquera sans doute que le prix du bois de service est peu élévé, ce qu'il faut attribuer en grande partie à ce qu'il était rempli de défauts.

Nous jetons en premier lieu un coup d'œil sur les fourrés de chênes et de hêtres, tantôt séparés par bouquets contigus, tantôt en mélange, puis nous traversons un canton où l'on vient d'établir une coupe préparatoire; il présente quelques endroits clairs provenant de l'extraction des vieux chênes en dépéris-

sement. Ces vides se reboiseront facilement, il s'y formera un sous-bois de hêtres et de sapins qui pourra être utilisé pour le nouveau peuplement. Nous arrivons ensuite aux forêts de la Ville par l'ancien chemin de Chaumont.

Faisons en peu de mots l'esquisse des forêts que nous allons parcourir 1). Ces forêts recouvrent le versant de la montagne au pied de laquelle est situé Neuchâtel. Un vignoble étroit et rapide, mais qui produit un des meilleurs vins du pays sépare seul la ville de la lisière inférieure des bois.

Le flanc de la montagne est loin de présenter une pente égale. Il offre une succession de contreforts, de mamelons, de petits plateaux et de déchirements, tandis qu'à distance on n'aperçoit guère qu'une pente uniforme et rapide.

Ces accidents de terrain sont néanmoins assez considérables pour qu'il en résulte une grande variété dans la qualité du sol. Une combe fertile alterne avec un plateau rocheux et là même où la côte présente la forme la plus régulière, des bandes arides ou couvertes d'une belle végétation se succèdent souvent sans raison apparente.

La forêt proprement dite occupe une surface de 1991 poses de Neuchâtel et s'élève à plus de 3000 pieds au-dessus de la mer. Des noyers qui croissent au-dessus de la forêt sont une preuve de la douceur de la température dont elle jouit.

Sous le rapport du boisé, on peut la diviser en trois zones. Une zone supérieure couverte presque exclusivement de sapin et une zone intermédiaire où l'on rencontre ces deux essences et le hêtre.

Depuis 1840 les coupes sont dirigées suivant un plan d'aménagement. Avant cette époque on pratiquait la coupe à blanc pour le taillis et le jardinage pour la futaie. On fit dans cette dernière quelques essais de coupes blanches au milieu des massifs, les résultats n'en furent pas satisfaisants.

Les communiers de Neuchâtel, résidant en ville ont droit chacun à une demi-toise de sapin. Environ 320 toises, ancienne mesure, reçoivent chaque année cette destination.

¹⁾ C'est à l'obligeance de M. Coulon que nous devons ce tableau des forêts de Chaumont ainsi que celui des forêts de la Joux.

La forêt a été divisée en cinq séries d'exploitation, qui sont:
La futaie de hêtre qui occupe une surface de 98 poses.
La futaie de chêne " 316 "
La futaie résineuse " 720 "
Les taillis, deux séries " 857 "
$\overline{1991}$ poses.
Pour la futaie de hêtre la révolution a été fixée à 100 ans.
chêne " 160 "
" sapin " " 120 "
Pour le taillis , 25 et 30 ,
La portée de la coupe annuelle, pour la futaie
de hêtre est de 3000 pieds cubes,
— de chêne " 9480 "
- de résineuse " 44000 "
T . 0 . 1 . 1 . 1 . 1 . 1 . 1 . 1 . 1 . 1

Les futaies de hêtre et de chêne ne présentent pas de vieux massifs, les plus anciens atteignent à peine l'âge d'exploitation. Par contre, la moitié à peu près de la surface occupée par la futaie résineuse est couverte de bois ayant atteint ou dépassé 120 ans. C'est cette dernière qui constitue actuellement la partie la plus intéressante et la plus productive de la forêt de Chaumont.

Pour remédier à la répartition très-inégale des âges et des surfaces, on a dû établir trois sections d'aménagement de 40 ans chacune, et on suit les règles au moyen desquelles la forêt pourra insensiblement être ramenée à un état régulier, c'est-à-dire que, dans la 1ère section, on procède par les coupes successives de réensemencement.

Dans la seconde on jardine, en n'enlevant que les plantes qui ne pourraient attendre la coupe régulière.

Dans la 3^{me} on jardine de même, mais plus fortement.

Nous passons, en donnant ces détails, dans plusieurs divisions et subdivisions faisant partie des futaies de hêtre et de sapin et nous arrivons à l'hôtel, au sommet de Chaumont. La table était dressée en plein air, sur la terrasse de l'hôtel, d'où l'on jouit d'une vue superbe sur le lac et les Alpes, du Mont Blanc au Rigi.

Après un dîner égayé par des toasts et des chants, nous traversons de nouveau des peuplements de sapin et de chêne-

L'état dans lequel se trouve cette forêt, en général, montre avec évidence que si l'exploitation n'en était pas dirigée suivant des règles et un plan arrêté, l'ancienne commission des forêts, cependant soucieuse de l'avenir, procédait avec prudence dans ses tâtonnements. Pour apprécier la sagesse de l'administration, il suffit de jeter depuis le lac un coup d'œil sur Chaumont. Le sapin n'y existe plus que dans les forêts de la Ville, et les communes qui possèdent le reste du flanc méridional de la montagne, n'ont plus à glisser dans les châbles qui sillonnent des pentes toujours plus arides, que les perches tortues provenant du furetage de leurs maigres taillis de hêtre.

Il était nuit, lorsque nous étions de retour à Neuchâtel. (Voir l'appendice qui termine ce compte-rendu.)

Second jour.

Dès cinq heures du matin, trois grandes voitures nous conduisent au hameau de Fretereules. Le temps magnifique et la vue dont on jouit depuis la route, qui traverse des vignobles et plusieurs villages, puis des champs et des bois, 1) contribuaient à entretenir la gaîté. Arrivés à l'entrée du Val de Travers, nous mettons pied à terre.

La Reuse coule profondément encaissée, au fond de la gorge qui s'étend sous nos yeux. Le chemin de fer franco-suisse, construit au-dessus de la Reuse, attire nos regards. Qui aurait cru, il y a dix ans, que la locomotive passerait au fond de cette gorge sauvage? Nous entrons dans la forêt de Fretereules. Ecoutons les explications que nous donne notre président.

La forêt de Fretereules est une ancienne propriété de l'Etat. La base minéralogique du sol est le calcaire jurassique. Dans le talus escarpé en amont de la grande route où le rocher a été coupé lors de l'établissement de celle-ci, c'est le calcaire néocomien, et dans le haut de la forêt le calcaire corallien.

¹⁾ Une grande partie de ces bois appartient aux communes de Peseux, Corcelles, Auvernier, Colombier, Bôle et Areuse. Ils comprennent près de 400 poses, et ils ont été cédés à ces communes, en 1367, par Louis, comte de Neuchâtel, moyennant une redevance de quatre émines d'avoine, par feu.

En 1750, cette forêt était complètement boisée de vieux sapins, mêlés de hêtres. Dans ce temps là, il était difficile d'arriver à Fretereules, la route n'était pas encore construite, et l'on était obligé de passer par l'autre côté de la Reuse ou par le Champ du Moulin.

On ne tirait parti des bois qu'en les carbonisant, le transport devenait ainsi plus facile. Anciennement les communes de Brot et de Rochefort exerçaient un droit de parcours qui fut aboli en 1806. Les communes usagères ayant réclamé une indemnité, lorsque le pays fut rentré postérieurement en 1814 en 1814 sous ses anciens princes, leur réclamation fut reconnue fondée. Un acte en date de 1839 a fixé le rachat à L 3360 qui leur ont été payés.

Le hameau de Fretereules avec les champs qui sont enclavés dans la forêt doit son origine à d'anciens établissements de charbonniers et de bûcherons, dont les cultures envahissent insensiblement une partie du terrain de l'Etat. Ses habitants ont depuis une époque très-reculée pratiqué le ramassage des bois morts et secs, et ont établi insensiblement une servitude très-onéreuse, que l'administration après des efforts infructueux pour la liquider, fit régulariser par un acte en 1819.

Depuis l'établissement de la République, ce droit a pu être racheté par l'heureuse circonstance que les habitants jouissants ne voulaient provisoirement pas recevoir l'équivalent de leur droit en fagots ou en argent. L'administration s'appuyant sur la nouvelle loi qui abolissait les privilèges et les droits féodaux, força les habitants à négocier pour le rachat du dit droit qui variait suivant le nombre de feux de 26 à 30 toises de 150 pieds cubes.

Après la régularisation de l'abornement de cette forêt, elle se trouve contenir 462 poses; la surface productive est de 364 poses, comme l'indique le plan d'aménagement.

En 1750, elle fut divisée en 36 coupes par bandes, du haut en bas de la forêt; l'exploitation par coupes rases commençant du côté de l'Ouest fut terminée à l'Est en 1792. Cette rotation fournit énormément de bois; en 1793, les coupes recommencèrent; elles furent suivies moins régulièrement, moins systématiquement et la seconde rotation fut terminée en 1843.

Les produits nets de ces deux rotations s'élèvent à L 133,183, ce qui donne par an L 1416 et par pose L 3. 9. Ainsi les bois les plus âgés ont actuellement soixante-dix ans environ. En 1790, la toise de bois de hêtre de 150 pieds cubes se vendait déjà L 9. 9 ; en 1828 L 10. 10 et celle de sapin L. 6. Le transport de là à Neuchâtel coûtait L 7 par toise.

Ces prix élevés pour l'époque ne l'étaient que parce que l'industrie principale de la localité était la carbonisation des bois.

L'essence dominante est le hêtre qu'on rencontre à l'état pur dans plusieurs divisions; dans d'autres, il est mélangé avec des essences d'excellente qualité, telles que l'érable sycomore, et duret (opulifolium), l'alisier, l'orme à grandes feuilles et le frêne. Ces essences n'apparaissent qu'en assez faible proportion. Dans les parties supérieures, le hêtre est mélangé de quelques pesses, pins, saules-marceaux et d'une grande variété de mort-bois.

En 1845, les éclaircies régulières furent commencées dans les plus vieux bois, où elles furent de nouveau pratiquées en 1856 dans les même cantons, de sorte qu'on peut faire partir la nouvelle série de toutes les opérations d'aménagement depuis cette date.

En 1848, le plan d'aménagement que M. le Colonel Davall fut chargé de dresser fut terminé; il établit une période transitoire de 25 ans pour attendre la mise en coupe de réensemencement en 1872. Jusqu'à ce qu'on soit arrivé à cette époque, tous les produits doivent être donnés par les éclaircies périodiques.

Le terme de l'aménagement à partir de 1872 est fixé à 80 ans. Il a été exploité dès 1845 à ce jour par éclaircies, en

moyenne par an 18,900 pieds cubes et par pose sur l'ensemble une moyenne de presque 42 pieds cubes. Le produit des éclaircies par pose est très-variable à cause de la diversité du sol et du peuplement, les premières produisent 150 à 300 pieds cubes; pour les secondes, ces produits varient de 300 à 800 pieds cubes.

Le prix moyen des ventes de 1860 a été de:

Fr. 23, le moule de hêtre de 108 pieds cubes;

15, cent fagots de première éclaircie;

12, " seconde ,

Après avoir entendu ces détails, nous commençons à gravir la côte qui est assez rapide, et en passant par de superbes peuplements de hêtres de 40—60 ans, nous admirons la régularité et la manière dont les éclaircies ont été exécutées. Les pieds d'arbres sont parfaitement répartis, le couvert est maintenu partout et exactement ce qu'il doit être, pour favoriser l'accroissement. Les bois qui proviennent des coupes annuelles se débitent en moules et fagots. L'un comme l'autre de ces assortiments sont façonnés d'une manière remarquablement soignée. 1)

Arrivés au plateau du Bied, nous faisons une halte près d'une source jaillissante, mais dont les eaux fraîches et limpides ne peuvent lutter avec les vins pétillants qui nous sont offerts. Nous passons là un de ces quarts d'heure dont on aime à se rappeler le souvenir.

Puis nous continuons à marcher par un sentier rapide, au travers de peuplements de hêtres beaucoup moins âgés que ceux que nous venons de visiter. Après une ascension de près d'une heure, nous atteignons le sommet de la montagne. Nous sommes à une hauteur de 4000 pieds au-dessus de la mer. L'air est pur et plein de fraîcheur. Derrière nous s'élève la montagne de Boudry aux pentes abruptes, plus loin, le Creux du Van avec son amphithéatre de roches perpendiculaires, rendez-vous des botanistes et des géologues; dans le fond, le Val de Travers et ses beaux villages au milieu d'un tapis de verdure. A nos pieds, les tourbières des Ponts, recouvertes de bouleaux et de pins rabougris, et au delà sur la hauteur les châlets de la Grande et de la Petite Joux. Nous sommes dans la région des pâturages boisés. Nous descendons rapidement la montagne pour arriver à Brot-dessus, où nous retrouvons nos voitures, qui nous conduisent au village des Ponts. Nous étions attendus par plusieurs membres de la société qui avaient fait route par le che-

¹⁾ Le bon état de cette forêt est dû autant à une bonne direction qu'au garde forestier actuel auquel la surveillance est confiée depuis plus de quarante ans, et qui depuis son entrée en fonctions a toujours eu l'entreprise de la fabrication des bois. Aussi la société fut-elle unanime à approuver la proposition faite par un de ses membres de donner une gratification au garde, à titre de satisfaction et d'encouragement.

min de fer franco-suisse jusqu'à Noiraigue et qui nous avaient devancés.

De là, nous montons à la Joux. 1)

Cette propriété, de 1502 poses, occupe le sommet de l'élévation qui sépare le vallon des Ponts de celui de la Chaux du Milieu. Le caractère général de la localité est celui d'un plateau. Toutefois en avançant du côté de l'Est, on remarque des accidents de terrain très-prononcés.

La roche vient à jour sur les arêtes et sur les sommités. Les pentes sont plus ou moins pourvues de terre. Le sol des vallons et du plateau est en général profond, frais et fertile. On peut admettre le chiffre de 4000 pieds au-dessus de la mer pour la hauteur moyenne des différentes parties du domaine.

Le climat y est rude et les neiges s'y accumulent en grande abondance. Cependant la végétation y est fort belle, les pâturages sont de première qualité et les bois atteignent des dimensions colossales.

La totalité des forêts a été soumise jusqu'il y a 20 ans au parcours le plus illimité, mais si la dent du bétail broutait les jeunes plantes, la hache ménageait les anciennes, et c'est à la sage économie avec laquelle l'administration de la commune de Neuchâtel a puisé dans ce trésor, que nous devons les massifs considérables de vieux bois qui couvrent une grande partie de cette belle propriété.

Elle est traversée par la route de Neuchâtel au Locle et par celle des Ponts à la Chaux du Milieu. L'écoulement des produits se fait avec une grande facilité, dans les localités industrielles et populeuses qui l'avoisinent.

Après avoir été pendant longtemps la seule ou la principale source de revenus des Joux, le pâturage a dû céder la première place à la forêt dont l'étendue est de 573 poses. Le sapin, l'épicéa et le hêtre sont les seules essences que l'on rencontre.

Sur les 473 poses de forêt, on peut admettre que 350 au moins comprennent des massifs âgés de plus de 100 ans. Les

¹⁾ La ville de Neuchâtel reçut en don les domaines des Joux, de Louis d'Orléans, comte de Neuchâtel, en l'année 1512.

plantes atteignent dans certains cantons une hauteur de 120 à 140 pieds avec un diamètre de 3, 4 et même 5 pieds.

La période du plus grand accroissement paraît être, d'après les expériences de M. Davall, celle de 180 à 200 ans.

La révolution a été fixée à 180 ans.

L'accroissement annuel a été évalué à 40 pieds cubes par pose et la coupe annuelle a été fixée à 22,000 pieds cubes.

L'aménagement a consisté principalement à grouper les différentes parties du terrain forestier en six cantonnements de 80 à 100 poses chacun. Cette division a pour but de remédier au trop grand morcellement des forêts des Joux et d'arriver peu à peu à arrondir chacun de ces cantonnements et à les transformer en massifs compacts et uniformes.

Mais cette division ne peut servir de base au système adopté pour les coupes. Dans l'état actuel de la forêt, il est impossible d'en classer les différentes parties dans un certain nombre de périodes d'exploitation. L'inégale répartition des âges et des surfaces s'y oppose. On a donc, comme pour la futaie résineuse de Chaumont, divisé les forêts des Joux en 3 sections d'aménagement d'une étendue aussi égale que possible. Chacune d'elles successivement doit fournir pendant 60 ans la partie principale de la coupe annuelle; tandis que les autres fourniront en même temps et pendant longtemps encore des produits donnés par des coupes jardinatoires complémentaires portant sur les bois dépérissants.

Depuis une vingtaine d'années, des mesures énergiques ont été prises contre le parcours du bétail. Le pâturage a été restreint et les cantons en exploitation ont été clôturés de murs.

Les cultures, rendues difficiles par la forte végétation de l'herbe dans les coupes et par l'âpreté des hivers, ont été faites avec une persévérance que le succès a couronnée. On voit à la Joux des plantations de tous les âges jusqu'à celui de 18 ans, dont la réussite ne laisse rien à désirer.

La quantité considérable de vieux bois que présentent ces forêts, en nécessitant chaque année la coupe des plus anciennes plantes sur la surface entière, rendra, pour longtemps encore, l'exploitation difficile. Toutefois, la hache finira par avoir raison de l'accumulation des réserves. C'est un mal qui ne risque pas de devenir contagieux et dont les cas deviennent même assez rares pour qu'il vaille les peine de les signaler.

Comme pièce de justificative de la longue révolution fixée pour les forêts des Joux, nous reproduisons ici deux des exemples d'accroissement indiqués dans le plan d'aménagement.

Au grand Bochat. Sapin âgé de 205 ans. Diamètre 27 pouces. Hauteur 125 pieds 1).

Ages.	Diamètres.	Hauteurs.	Solidité.	Accroissement moyen.	
à 50 ans	$2^{1/2}$ pouces	35 pieds	⁵ / ₁₂ p. cube	⁵ / ₆₀₀ p. cube	
100 "	9 "	90 "	131/4 ,,	53/400 27	
150 "	19 ,,	110 "	72 ,,	72/150 "	
180 "	25 "	110 "	136 "	136/180 ",	
205 "	27 "	125 "	165 "	165/205 "	

Son accroissement était ainsi en moyenne:

Jusqu'à 50 ans, pieds cubes par an 0,00833

Autre sapin âgé de 201 ans. Diamètre 50 pouces. Hauteur 125 à 130 pieds.

		-						THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PERSON OF THE		
	Ages.		Diamètres.		Hauteurs.		Solidité.		Acc. moyen.	
à	53	ans	5	pouces	40	pieds	110/12	p.cube	22/636]	o. cube
	83	. 77	91/2	77	84	77	$13^{3}/_{4}$	77	55/336	77
	180	97	481/3	27	120	77	510	27	510/180	77
	200	77	50	,,	125	77	558	77	558/200	77

Son accroissement était ainsi en moyenne:

Jusqu'à 53 ans, pieds cubes par an 0,03459

77	83	77	77	77	0,16368
27	180	?)	77	22	2,83333
37	200	77	7)	27	2,79000

¹⁾ Il est évident que le premier sapin a souffert très-longtemps du couvert. Nous trouvons qu'en général, dans les forêts de la Ville, les révolutions des différentes séries et en particulier celle de la Joux sont trop prolongées.

Nous regrettons que le temps dont nous pouvons disposer ne nous permette de parcourir qu'une petite partie des pâturages et des forêts de la Joux. Nous remarquons entre autres une pépinière qui est fort bien tenue.

Après une séance très-intéressante où fut traitée la question de la libre exportation des bois, la Société se rendit dans la grange de la ferme, décorée de branches de sapin et transformée en une vaste salle à manger. Une franche cordialité présida au dîner offert par la commune de Neuchâtel, dont le représentant, M. de Perrot, Président du Grand Conseil, fit les honneurs de la manière la plus obligeante.

Après plusieurs toasts et une chaleureuse invitation de M. le professeur Landolt adressée à tous les sociétaires à se rendre à la réunion qui doit avoir lieu en 1862 à Zurich, l'heure du départ était arrivée. Une partie de la société descendit en omnibus à Neuchâtel, par la route de la Tourne, tandis que l'autre y revint par le chemin de fer du Jura, après avoir visité les deux centres industriels des Montagnes.

Puissent nos chers confédérés emporter du séjour qu'ils ont fait à Neuchâtel un souvenir aussi agréable que celui qu'ils nous laissent, et cette réunion ne pas être sans utilité pour les intérêts forestiers du canton et contribuer à faire mieux comprendre l'importance et la nécessité d'une loi forestière.

Le Président

Un des secrétaires

Th. de Meuron, inspecteur des forêts.

A. Lardy, sous-inspecteur des forêts.

Appendice.

Nous possédons un manuscrit de 78 pages in-quarto, sous le titre de observations économiques sur les forêts de la ville de Neuchâtel, écrit en 1769, par Abraham de Pury, conseiller d'Etat et lieutenant colonel. Cet opuscule, remarquable pour l'époque, dénote chez celui qui l'a écrit un esprit prévoyant et observateur. Nous ne pouvons résister au désir d'en transcrire ici quelques passages.